



Abandon de procédure de divorce

Par **zazalouris**, le **19/03/2008** à **20:52**

Bonjour

J'ai fais une demande de divorce en mars 2007 auprès d'un avocat de ma région. Il accepté de me prendre avec l'aide juridictionnelle auquel j'avais droit.

Aujourd'hui, j'abandonne ma procédure de divorce et j'en ai informé mon avocat. Il m'a envoyé ce jour une note d'honoraires de 450€HT.

A quoi correspond ses honoraires et dois-je les lui régler ?

Vous remerciant de votre réponse

Par **Visiteur**, le **19/03/2008** à **23:45**

Bonsoir,

Il est impossible de répondre à votre question sans savoir quel est le travail déjà fait dans votre dossier par votre avocat pour justifier ces honoraires.

Par **zazalouris**, le **20/03/2008** à **20:28**

bonsoir,

c'est très simple, j'ai rencontré une seule fois mon avocat, en moins d'une heure, la démarche m'a été expliqué, je lui ai remis ma demande d'aide juridictionnelle qu'il a déposé à au tribunal et voilà c'est tout.

Je n'ai eu aucun contact de ça part depuis ce jour.

J'espère répondre à votre question

Cordialement

Par **Visiteur**, le **21/03/2008** à **21:48**

A mon humble avis, Zaza... il va falloir payer.

Par **zazalouris**, le **23/03/2008** à **13:31**

merci pour votre reponse et bonne continuation
merci encore pour ce super service !

Cordialement